



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham

2 mai 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25 rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham, lundi le 2 mai 2022 à 20h, à laquelle sont présents : Mme Sonia Roberge, M. Steve Roy, M. Michel Blondin, M. Éric Pariseau, Mme Sylvie Turcotte, Mme Cathy Bishop; formant quorum sous la présidence du maire, M. Serge Tremblay.

M. Emrick Couture-Picard, directeur général et greffier-trésorier, agit à titre de greffier d'assemblée.

M. Serge Tremblay constate le quorum, ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour proposée.

Il est proposé par Mme Sonia Roberge et adopté à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 avril 2022 et de la séance extraordinaire du 24 avril 2022
4. Adoption et paiement des comptes à partir de la liste déposée
5. Rapport des élus et période de questions du public
6. Dépôt d'un formulaire DGE-1038 : liste des donateurs et rapport des dépenses
7. Adoption du règlement 427 établissant les modalités de la période de question et révoquant le règlement 228
8. Résolution : Mise à niveau des installations de production d'eau potable
9. Résolution : Demande de financement au programme d'aide à la voirie locale
10. Résolution : Aide financière à la Fabrique Saint-André-Bessette, Paroisse Notre-Dame-de-Lourdes-de-Ham
11. Varia
12. Période de question du public
13. Levée de la séance

Les personnes élues ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 et de la séance extraordinaire du 21 avril 2022, et confirmant en avoir pris connaissance, on en dispense la lecture. L'adoption du procès-verbal est proposée par M. Éric Pariseau et adopté à l'unanimité.

ADOPTION ET PAIEMENT DE LA LISTE DES COMPTES À PARTIR DE LA LISTE DÉPOSÉE

Il est proposé par M Michel Blondin, et adopté à l'unanimité d'autoriser la dépense et le paiement des factures à partir de la liste fournie par le greffier-trésorier intérimaire, au montant total de **28 902,29\$** incluant les salaires des employés. La liste est classée au dossier et peut être disponible sur demande.

RAPPORT DES ÉLUS ET PÉRIODE DE QUESTIONS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham

Question portant sur les dépenses de télécommunications.

Question portant sur les dépenses en gestion des matières résiduelles.

Question portant sur l'avenir du service de télécommunications communautaire avec l'arrivée d'internet haute vitesse en milieu rural.

DÉPÔT DES LISTES DE DONATEURS ET RAPPORTS DE DÉPENSES ÉLECTORALES

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Emrick Couture-Picard, confirme la réception du formulaire DGE-1038 « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil » de la part du candidat :

M. Roberto Clavet;
M. Danny Groleau.

La réception de ces formulaires constitue une obligation en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Le dépôt officiel des formulaires est effectué en séance tenante. Par ailleurs, le directeur général transmettra à Élections Québec les formulaires reçus et transmettra les avis de retard aux candidats n'ayant pas communiqué leurs formulaires.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 427 ÉTABLISSANT LES MODALITÉS DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉVOQUANT LE RÈGLEMENT 228

Il est proposé par M. Steve Roy et adopté à l'unanimité d'adopter le règlement 427 et qu'il soit décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

Les séances ordinaires du conseil municipal comportent deux périodes de question.

1.1 La première période de question a lieu après l'adoption des comptes à payer et est d'une durée maximale de 10 minutes. Les questions doivent porter exclusivement sur les dépenses présentées ou l'ordre du jour.

1.2 La seconde période de question a lieu après le point varia et est d'une durée maximale de 30 minutes.

ARTICLE 2

Une durée de deux minutes par question et un maximum de deux questions par personne est alloué par période de questions.

ARTICLE 3

Toute question particulière peut être déposée au bureau du directeur général et greffier-trésorier au plus tard le mercredi avant la séance pour être inscrit à l'ordre du jour.

Dans le cas où une correspondance est déposée plus tard que le mercredi, elle sera incluse dans la correspondance diverse, par ordre d'arrivée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham

ARTICLE 4

Les questions et les réponses aux questions doivent être adressées au Maire ou à la Mairesse, qui distribue les droits de parole et s'assure du respect du temps imparti par personne et par question.

ARTICLE 5

Le présent règlement révoque le règlement 228.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION 2022-05-02-1 : MISE À NIVEAU DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLES

CONSIDÉRANT QUE les documents et études réalisés dans le cadre de la mise à niveau des installations de production d'eau potable présentent des biais méthodologiques importants en ce qui a trait aux analyses d'eau brute;

CONSIDÉRANT les coûts élevés prévus pour la mise à niveau des installations de production d'eau potable et considérant le montant restant au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une étude d'analyses d'eau brute afin d'identifier les tendances et variations de manganèse est admissible au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec s'il s'agit d'une étude préliminaire ou pour la conception d'installation;

CONSIDÉRANT QUE l'approvisionnement en eau de la Municipalité présente une vulnérabilité étant donné que nous disposons d'un seul puit d'approvisionnement et qu'une étude hydrologique de recherche en eau combinée avec la fabrication d'un nouveau puit serait admissible au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec si un problème en alimentation est démontré;

CONSIDÉRANT QUE l'eau potable produit par la Municipalité présente une contamination continue au manganèse et qu'une petite station de filtrage pourrait possiblement être admissible au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.

Il est proposé par M. Éric Pariseau et adopté à l'unanimité de repousser les travaux de mise à niveau des installations de production d'eau potable afin de réaliser une étude préliminaire sous forme d'analyses d'eau brute sur une durée de 12 mois, de démarrer une étude hydrologique de recherche en eau combinée avec possiblement la fabrication d'un nouveau puit, et de mettre en place une petite station de filtration de l'eau potable rattaché au système d'aqueduc et accessible à l'ensemble de la population afin d'assurer un approvisionnement en eau potable lorsque les niveaux de manganèse ou d'autres contaminants sont trop élevés.

Le conseil municipal mandate par le fait même Techni-consultant afin de lancer un appel d'offre pour l'analyse en eau combinée.

RÉSOLUTION 2022-05-02-2 : DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

Il est proposé par Mme Sylvie Turcotte et adopté à l'unanimité de présenter une demande de financement au programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets d'amélioration, au montant de 50 000\$, pour des travaux de rechargement de gravier sur le rang Saint-Philippe, tel qu'indiqué par le directeur des travaux publics.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham

RÉSOLUTION 2022-05-02-3 : AIDE FINANCIÈRE À LA FABRIQUE SAINT-ANDRÉ-BESSETTE, PAROISSE NOTRE-DAME-DE- LOURDES-DE-HAM

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-12-002 adoptée le 6 décembre 2021 engage la Municipalité à fournir une aide financière d'un montant de 500\$;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique procède à des travaux de rénovation de la toiture de l'église de Notre-Dame-de-Ham.

Il est proposé par Mme Sylvie Turcotte et adopté à l'unanimité de procéder au paiement de l'aide financière prévue à même le poste budgétaire prévu pour les dons et commandites, afin de participer à la campagne de sociofinancement de la Fabrique pour la rénovation de la toiture de l'église.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Intervention pour féliciter l'exercice de consultation publique dans le cadre du projet Municipalité amie des aînés (MADA).

Question portant sur l'entretien printanier du rang 2 sud.

Question à propos du vidéo d'*Ambition Québec* portant sur la transparence en milieu municipal.

Question portant sur l'entretien des terrains publics.

Question portant sur les dangers que posent le grand arbre à côté du centre communautaire.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Mme Sonia Roberge et adoptée à l'unanimité à 20h30.

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Serge Tremblay, Maire

Par la présente, le greffier-trésorier certifie qu'il y a les fonds budgétaires et crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Serge Tremblay,
Maire

Emrick Couture-Picard
Directeur général et
greffier-trésorier